



Montpellier, le 21 juin 2023

**Synthèse de la consultation publique relative au projet d'arrêté préfectoral relatif à la liste des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 dans le département de l'Hérault et modalités de destruction**

**Consultation ouverte au public du 31 mai 2023 au 20 juin 2023  
sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault**

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Participation-du-public/Procedure-en-cours/Chasse/Projet-arrete-especies-susceptibles-d-occasionner-des-degats-2023-2024>

**Résultat de la participation du public :**

**6 contributions** ont été reçues pendant la durée de la consultation du public, dont :

- **3 défavorables ;**
- **2 favorables ;**
- 1 contribution qui concerne l'arrêté ministériel des espèces du groupe 2.

Les 3 contributions défavorables font ressortir une opposition de principe à la chasse.

Les 2 contributions favorables concernent la protection des cultures agricoles. Ces contributions sont favorables au classement ESOD du Pigeon ramier et du Lapin de garenne afin de limiter les dégâts qu'occasionnent ces deux espèces sur les cultures agricoles.

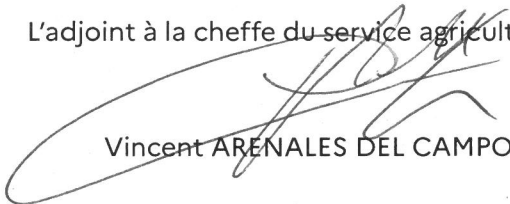
Une contribution concerne le prochain arrêté ministériel ESOD du 2ème groupe pour la période 2023-2026. Cette contribution est favorable au déclassement du renard dans la zone où les problèmes agricoles ont fait récemment classer le lapin comme ESOD. Cependant, elle signale une incohérence puisque le lapin est classé ESOD sur 12 communes alors que le renard n'est déclassé que sur 10 communes.

**Décision :**

**L'arrêté relatif à la liste des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 dans le département de l'Hérault et modalités de destruction est proposé à la signature du Préfet de l'Hérault sans changement.**

La présente synthèse sera mise en ligne sur le site internet des services de l'État et transmise pour information aux membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage - formation spécialisée ESOD.

L'adjoint à la cheffe du service agriculture forêt

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Arenales del Campo', is written over the printed name. The signature is fluid and somewhat stylized, with a large loop at the beginning.

Vincent ARENALES DEL CAMPO